



Délais pour se remarier après un divorce

Par **fouadetnelly**, le **08/06/2008** à **21:07**

Bonsoir,

Je suis actuellement séparée de mon mari Rachid, depuis quatre mois, nous étions mariés depuis huit ans.

Nous avons rdv le 17 juin avec un avocat pour lancer le divorce.

Ma question est la suivante :

Après l'annonce officielle du divorce, y a t il un délais avant de pouvoir se remarier ????

Merci

Par **ly31**, le **08/06/2008** à **21:10**

Bonsoir,

Si vous vous êtes mariée en France, il n'y plus de délai pour se remarier (le délai de viduité = 300 jours n'existe plus)

Je vous souhaite bon courage

ly31